

OBJECTIFS :

Connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 au cours d'interventions ou de travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510*

* « Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

PUBLIC :

Personnel non électricien effectuant des opérations d'ordre non électrique dans un local d'accès réservé aux électriciens (pour peinture, nettoyage et autres travaux) ou au voisinage des pièces nues sous tension (travaux BTP, agricoles ... à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) et devant en conséquence posséder l'habilitation adéquate. 10 participants max.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est requise.

Comprendre et parler la langue française.

Préalablement à la formation, le stagiaire aura complété une fiche de renseignements pour définir le besoin et le niveau d'habilitation requis, compte-tenu des opérations réalisées.

CONTENU :**THEORIE** (thème commun)

1. Règlementation
2. La prévention
3. Les statistiques d'accident du travail
4. Notions élémentaires en électricité
5. Les effets du courant sur le corps humain
6. Domaines de tension
7. La protection
8. Conduite à tenir en cas d'accidents
9. Zones et locaux
10. Habilitation électrique
11. La Consignation
12. EPI/EPC

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de solides compétences en électricité.

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

ROUXEL Romain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes, jeu Nédia HE, escape game habilitation électrique, quiz kahoot.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Poste de travail de type tableau électrique pour exercices pratiques
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante pour exercices pratiques
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.

DATES DE FORMATION :

En fonction de vos besoins.

DURÉE :

7 heures (1 jour) pour la session initiale et de recyclage.

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra).

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des connaissances par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

SANCTION VISÉE :

Titre d'habilitation électrique en cas de réussite aux épreuves

Attestation de formation/évaluation.

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches du salarié.
La périodicité suggérée est de 3 ans.*

DIVERS :

Un livret en dématérialisé sous QR code sera remis à chaque participant en fin de formation.